



LE DÉPARTEMENT



Valence, le 28 juin 2010

## Communiqué de presse

---

### **ADN : La Drôme et l'Ardèche espéraient davantage de l'Etat pour répondre aux objectifs de couverture des zones blanches**

Avec le projet Ardèche Drôme Numérique, les Départements de l'Ardèche, de la Drôme ainsi que la Région Rhône Alpes ont démontré leur capacité à se mobiliser pour aménager durablement un territoire jusque là oublié des opérateurs privés.

Le réseau en fibre optique est désormais un outil public d'aménagement au service des acteurs de l'Ardèche et de la Drôme. Pour mémoire, 213 centraux téléphoniques, 212 zones d'activités, 500 sites publics dont 250 établissements d'enseignement et 45 établissements de santé et 11 000 logements seront raccordés dès septembre 2010.

Afin de traiter les zones blanches rurales, les élus ont décidé la mise en œuvre d'une nouvelle action : un plan complémentaire de couverture par solution filaire ADSL.

Ce plan nécessitant, bien sûr, un financement additionnel, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont chacun abondé à hauteur de 1 M€, et ont déposé par le biais du Syndicat mixte ADN une demande de 2 M€ dans le cadre de l'appel à projet organisé par l'État pour l'attribution de fonds européens FEADER.

Ce 23 juin, l'État a rendu son arbitrage, annonçant que 1 M€ de fonds européens étaient accordés au dossier ADN. Ce montant ne couvre donc que la moitié de l'investissement budgété pour répondre aux objectifs de couverture des zones blanches qui seront, de fait, revus à la baisse. Il reste au demeurant bien limité en regard du réseau ADN qui n'a bénéficié d'aucune participation de l'État.

En appui des fonds européens, il apparaît aujourd'hui indispensable que l'Etat apporte enfin un soutien financier fort aux collectivités qui souhaitent prendre en main le destin numérique de leurs territoires.

L'enjeu du déploiement de la fibre à la maison (FTTH) est comparable à celui de l'électrification qui a permis d'amener des réseaux sur tout le territoire, notamment dans ses parties les plus rurales. Il est regrettable de constater que l'Etat n'agit pas aux côtés des collectivités territoriales dans le sens d'un grand service public du très haut débit et prépare un plan national à un horizon 2025 qui ne répond pas à l'urgence.

Toutefois, et à défaut d'un engagement de l'Etat, les deux Départements et la Région entendent poursuivre leur action et vont lancer dès la rentrée de septembre la mise en place d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique associant largement les communes et intercommunalités.